

Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0171

Norme internationale : ISO/CEI 17020:2012

Norme suisse : SN EN ISO/CEI 17020:2012

Service des automobiles et
de la navigation du canton
de Vaud

Division Technique
Av. du Grey 110
1014 Lausanne

Responsable technique :

M. Yannick Giroud

Responsable SM :

Mme Francine Pagniez

Téléphone :

+41 21 316 82 10

E-Mail :

info.auto@vd.ch

Internet :

www.vd.ch/mobilite/automobile

Succursales pour les contrôles
techniques des véhicules :

Première accréditation :

31.10.2014

Accréditation actuelle :

31.10.2024 au 30.10.2029

Ch. Sous le Grand Pré 12
1860 Aigle

Registre voir :

www.sas.admin.ch

(Organismes accrédités)

Ch. du Bochet 8
1260 Nyon

Rte de Lausanne 24
1401 Yverdon-les-Bains

Portée de l'accréditation dès le 31.10.2024

Organisme d'inspection (type A) pour véhicules et bateaux

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<ul style="list-style-type: none">- RS 741.01 LCR- RS 741.11 OCR- RS 741.51 OAC- RS 741.41 OETV- RS 741.412 OETV 1- RS 741.413 OETV 2- RS 741.414 OETV 3- RS 741.511 ORT	<p>VÉHICULES</p> <ul style="list-style-type: none">- Véhicules à moteurs légers- Poids lourds- Motos- Remorques- Autres véhicules- Autres contrôles <p>(modifications techniques, contrôle après un accident ou un rapport de police)</p>	<p>Expert chef de domaine : Benjamin Borlat Tél. +41 21 316 06 48 benjamin.borlat@vd.ch</p> <p>Le répertoire des prescriptions étrangères et internationales reconnues se trouve dans l'annexe 2 de l'OETV</p>



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0171

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
Directives, instructions, notices de l'asa RS 741.41 (OETV) article 32, Directive 13 asa	Délégation du contrôle individuel précédant l'immatriculation (contrôle garage) des véhicules	asa, Association des services des automobiles Responsable de la délégation : Michel Liaudat Expert chef de domaine Tél. +41 21 316 06 65 michel.liaudat@vd.ch
	BATEAUX	Responsable contrôle technique des bateaux : Aleksandar Narancic Expert chef de domaine Tél. +41 21 316 89 53 alexandre.narancic@vd.ch
<ul style="list-style-type: none">- RS 747.201 LNI- RS 747.201.1 ONI- RS 747.201.3 OEMB- RS 747.201.31 DE-OEMB- RS 747.201.7 OCB- RS 747.201.71 DE-OCB	<ul style="list-style-type: none">- Bateaux de sport- Bateaux de plaisance- Bateaux à passagers- Bateaux à marchandises motorisés, pousseurs et remorqueurs	
Directives, instructions, notices de la vks	Délégation de l'inspection d'admission des bateaux de sport au bénéfice d'un certificat de type	vks, Association des services de la navigation Responsable contrôle technique des bateaux : Aleksandar Narancic Expert chef de domaine Tél. +41 21 316 89 53 alexandre.narancic@vd.ch
RS 747.201.1 (ONI) art. 100a, Directive 130 vks		vks, Association des services de la navigation

Inspection de véhicules : dans toutes les succursales ; bateaux : inspection sur site.



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0171

Abréviation	Signification
DE-OCB	Dispositions d'exécution du DETEC sur l'ordonnance concernant la construction des bateaux
DE-OEMB	Dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les prescriptions relatives aux gaz d'échappement des moteurs de bateaux dans les eaux suisses
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LNI	Loi fédérale sur la navigation intérieure
LVCR	LOI. 741.01 sur la circulation routière du canton de Vaud.
OAC	Ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière
OCB	Ordonnance sur la construction des bateaux
OCR	Ordonnance sur les règles de la circulation routière
OEMB	Ordonnance sur les prescriptions relatives aux gaz d'échappement des moteurs de bateaux dans les eaux suisses
OETV	Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers
OETV 1	Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les voitures automobiles de transport et leurs remorques
OETV 2	Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les tracteurs agricoles et leurs remorques
OETV 3	Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les motocycles, quadricycles légers à moteur, quadricycles à moteur et tricycles à moteur
ONI	Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses
ORT	Ordonnance sur la réception par type des véhicules routiers

* / * / * / * / *